



*Une source d'énergie  
pour vos projets innovants*

# PME : QUELLES RESSOURCES POUR VOTRE R&D ?

Prides Finances et Conseil Méditerranée - 25 Février 2010

Michel Vaudescal



- Présentation DEVEUM
- Rappel : Les différents types de financement
- Focus sur
  - ✓ La fiscalité de la recherche et de l'export
  - ✓ Les dispositifs d'aide à la recherche : CDE et CDE Crise
- Eligibilité et points d'attention pour la présentation des dossiers
- Quel est votre potentiel d'éligibilité ?

- Présentation DEVEUM
- Rappel : Les différents types de financement
- Focus sur
  - ✓ La fiscalité de la recherche et de l'export
  - ✓ Les dispositifs d'aide à la recherche : CDE et CDE Crise
- Eligibilité et points d'attention pour la présentation des dossiers
- Quel est votre potentiel d'éligibilité ?

- Société de conseils opérationnels et d'aides aux entreprises pour le financement de l'innovation
- Création en 2008 par des chefs d'entreprise
- Siège social à Aix-en-Provence
- 2 agences : Aix en Provence (13) et Sophia Antipolis (06)
- Compétences pluridisciplinaires: Experts Scientifiques (Sciences du vivants, NTIC,..), Financiers et Fiscalistes

## 3 dimensions

L'accompagnement  
et le financement  
public des projets  
innovants

Les exonérations  
et réductions de  
charges sociales et  
fiscales

Les aides  
européennes à  
l'innovation

## **Michel Vaudescal**

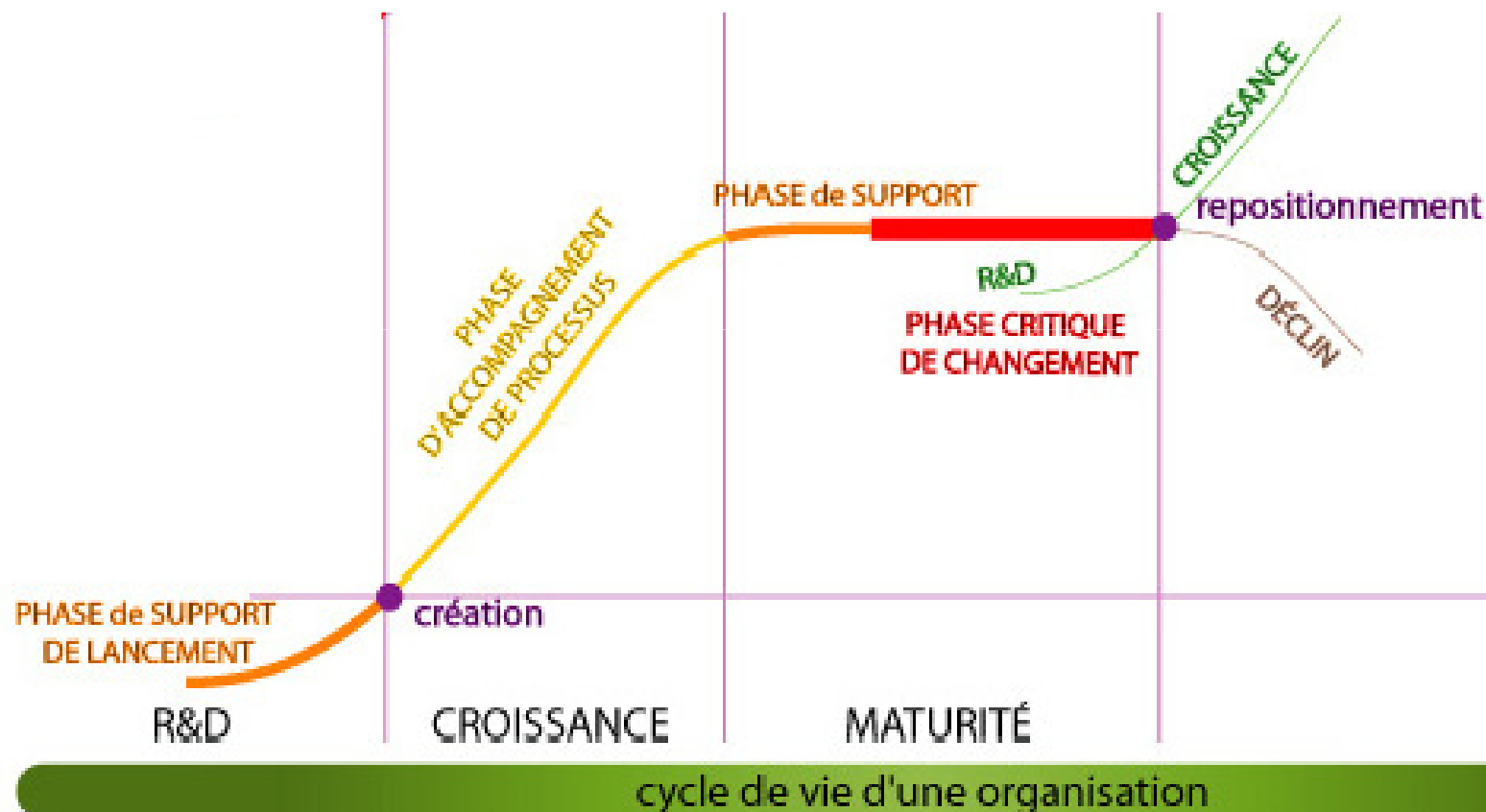
- **Directeur de la société Deveum**
  - ✓ Fondateur et Président d'une startup technologique (édition de logiciels) innovante (8 ans)
  - ✓ 15 années d'expérience dans l'industrie des nouvelles technologies en tant que manager opérationnel pour HP, STM
- **Intervenant IAE, HEG MBA**
- **Lauréat 2003 Réseau Entreprendre**
- **Double formation :**
  - ✓ Ingénieur INPG (Génie Electrique, logiciel)
  - ✓ Institut d'Administration des Entreprises

- Présentation DEVEUM
- Rappel : Les types de financement
- Focus sur
  - ✓ La fiscalité de la recherche et de l'export
  - ✓ Les dispositifs d'aide à la recherche : CDE et CDE Crise
- Eligibilité et points d'attention pour la présentation des dossiers
- « Diagnostic flash » d'éligibilité des participants

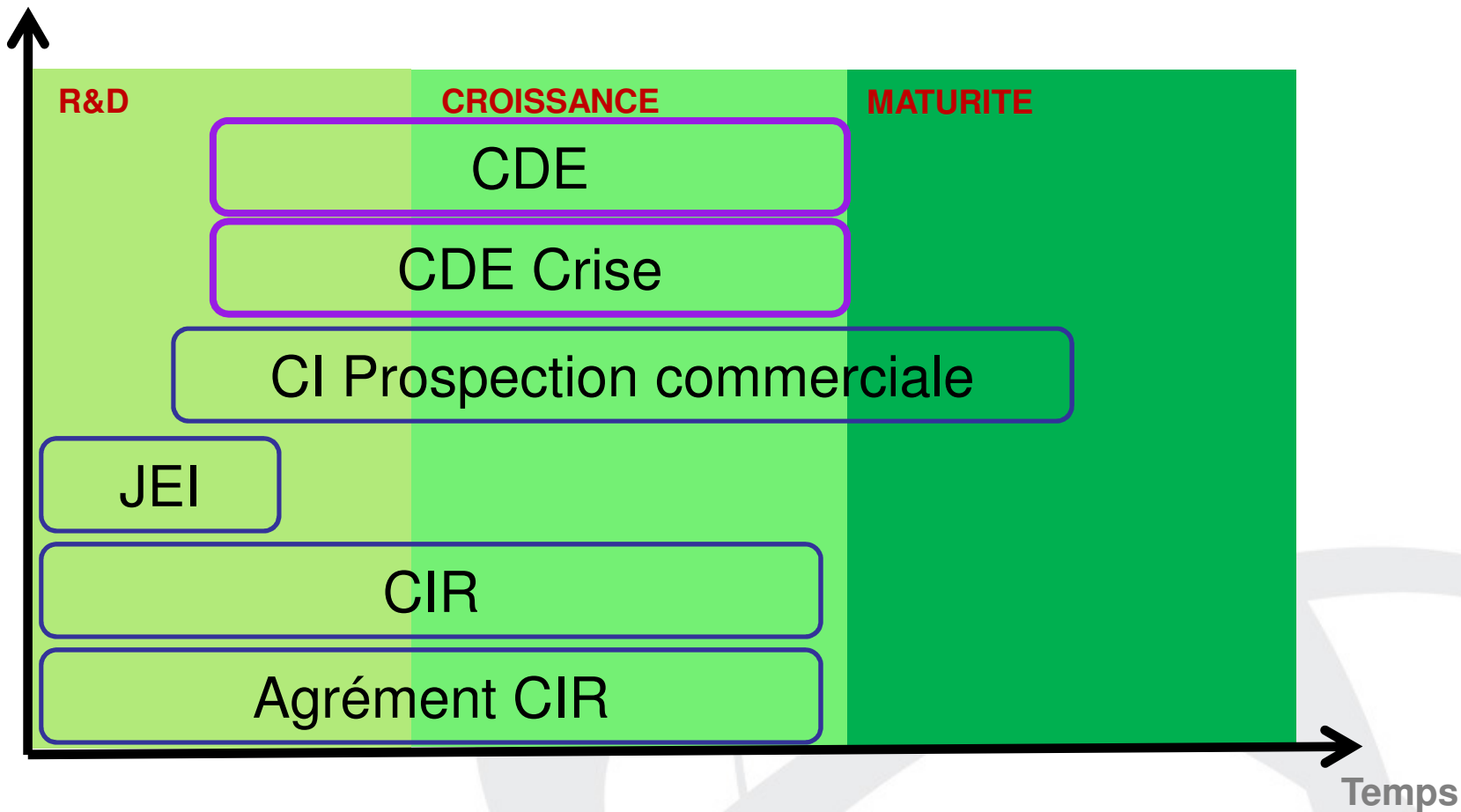


- **Subvention** : Aide publique non remboursable
- **Avance remboursable** : Prêt à taux zéro
- **Crédit d'impôt** : Disposition fiscale permettant de déduire de son impôt une partie des dépenses réalisées pour certains travaux ou recrutements
- **Exonération fiscale et sociale** : Dispense de payer

- **Innovation** : « On entend par *innovation technologique de produit* la mise au point/commercialisation d'un produit plus performant dans le but de fournir au consommateur des services objectivement nouveaux ou améliorés. Par *innovation technologique de procédé*, on entend la mise au point/adoption de méthodes de production ou de distribution nouvelles ou notablement améliorées. Elle peut faire intervenir des changements affectant – séparément ou simultanément – les matériels, les ressources humaines ou les méthodes de travail » Manuel d'Oslo



Rentabilité



- Présentation DEVEUM
- Rappel : Les différents types de financement
- Focus sur
  - ✓ La fiscalité de la recherche et de l'export
  - ✓ Les dispositifs d'aide à la recherche : CDE et CDE Crise
- Eligibilité et points d'attention pour la présentation des dossiers
- Quel est votre potentiel d'éligibilité ?

- La fiscalité de la recherche et de l'export
  - ✓ Le statut de Jeune Entreprise Innovante
  - ✓ Le Crédit Impôt Recherche
  - ✓ L'agrément Crédit Impôt Recherche
  - ✓ Le Crédit Impôt Prospection
  - ✓ Les autres Crédits d'Impôt

## Jeune Entreprise Innovante

- **Fonction** : soutien à des jeunes entreprises très actives en r&d pour leur permettre de passer le cap difficile des 1ères années de leur développement
- **Organisme financeur** : la Direction des Services fiscaux en partenariat avec le ministère de la recherche
- **Type de financement** : exonérations fiscale et sociale

## Jeune Entreprise Innovante

- **Critères d'éligibilité:**
  - ✓ Etre innovant
  - ✓ Etre une PME au sens européen
  - ✓ Etre créée depuis moins de 8 ans
  - ✓ Avoir réalisé des dépenses de r&d représentant au minimum 15% des charges totales de l'entreprise
  - ✓ Etre indépendante
  - ✓ Pas de création par concentration, restructuration, extension d'activités existantes ou reprise de telles activités

## Jeune Entreprise Innovante

- **Exonérations :**

- ✓ Exonération totale d'IS sur les 3 premiers exercices bénéficiaires
- ✓ Exonération d'IS à hauteur de 50% les deux années suivantes
- ✓ Exonération totale de l'Impôt Forfaitaire Annuel
- ✓ Exonération possible de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe professionnelle
- ✓ Exonération totale des cotisations sociales patronales de sécurité sociale pour les rémunérations versées au personnel de recherche pendant 7 ans

- **Points d'attention :**

- ✓ Si à la clôture d'un exercice l'entreprise ne satisfait plus à l'une des conditions requise elle perd le statut de JEI
- ✓ Attention à l'éligibilité des dépenses de r&d
- ✓ Procédure de rescrit fortement conseillée

## Crédit Impôt Recherche

- **Fonction** : incitation à la recherche pour accroître la capacité d'innovation nationale et renforcer la compétitivité des entreprises
- **Organisme financeur** : la Direction des Services fiscaux en partenariat avec le ministère de la recherche
- **Type de financement** : crédit d'impôt en faveur des dépenses de recherche  
taux du crédit impôt :
  - 50% la 1<sup>ère</sup> année
  - 40% la 2<sup>ème</sup> année
  - 30% les années suivantes
- **Critères d'éligibilité:**
  - ✓ Etre innovant
  - ✓ Etre une entreprise industrielle, commerciale ou agricole soumise à l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés
  - ✓ Etre une association de la loi 1901 soumise à l'impôt (voir conditions)

## Crédit Impôt Recherche

- **Dépenses éligibles:**
  - ✓ Dotations aux amortissements
  - ✓ Frais de personnel r&d
  - ✓ Frais de fonctionnement
  - ✓ Veille technologique
  - ✓ Dépenses de sous-traitance
  - ✓ Frais de brevet
  - ✓ Dépenses de normalisation
- **Points d'attention :**
  - ✓ Eligibilité des projets et des dépenses
  - ✓ La sécurisation

## Agrément Crédit Impôt Recherche

- **Fonction** : procédure d'agrément, au titre du CIR, des organismes exécutant pour des tiers des opérations de r&d
- **Organisme financeur** : le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
- **Type de financement** : agrément CIR de 1 à 5 ans
- **Critères d'éligibilité:**
  - ✓ Avoir un projet r&d achevé depuis moins d'1 an ou en cours de réalisation

## Agrément Crédit Impôt Recherche

- **Doivent demander un agrément :**
  - ✓ Organismes privés (SA, Sarl, SAS...),
  - ✓ experts individuels
  - ✓ Associations loi 1901
  - ✓ Fondations reconnues d'utilité publique du secteur de la recherche
  - ✓ Fondations de coopération scientifique
  - ✓ Structures privées adossées à un E.P.S.T.
  - ✓ Stylistes bureaux de style du domaine Textile, Habillement, Cuir
- **Les opérateurs de recherche n'ayant pas à demander d'agrément :**
  - ✓ Organismes publics de recherche (C.N.R.S., INSERM, C.E.A., INRA, INRIA et C.T.I., C.H.U., établissements publics de coopération scientifique)
  - ✓ Universités
  - ✓ Établissements publics d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant le grade de Master (Écoles centrales, INSA...)
  - ✓ Établissements privés d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant le grade de Master (Supelec, Ecam...)
  - ✓ Établissements publics de coopération scientifique

## Agrément Crédit Impôt Recherche

- **Points d'attention :**
  - ✓ Projet sélectionné parmi les plus significatifs de recherche
  - ✓ Présenter le potentiel r&d de l'organisme
  - ✓ Fournir des informations sur les qualifications des ingénieurs-chercheurs
  - ✓ Présenter une originalité ou amélioration substantielle
  - ✓ Dissiper des incertitudes scientifiques et/ou techniques
  - ✓ Dossier = démonstration de sa capacité à réaliser de la r&d

## Crédit Impôt Prospection Commerciale

- **Fonction** : soutien aux PME afin d'exporter en dehors de l'espace économique européen des services, des biens et des marchandises
- **Organisme financeur** : la Direction des Services fiscaux
- **Type de financement** : Crédit d'impôt durant les 24 premiers mois au taux de 50% des dépenses éligibles plafonné à 40 000 euros
- **Critères d'éligibilité:**
  - ✓ Être une PME imposée d'après leur bénéfice réel, une société de professions libérales ou une société de participations financières de professions libérales
  - ✓ Recrutement d'une personne affectée au développement des exportations ou au recours d'un VIE en entreprise affecté à la même mission

## Crédit Impôt Prospection Commerciale

- **Dépenses éligibles:**
  - ✓ Frais et indemnités de déplacement et d'hébergement liés à la prospection commerciale
  - ✓ Dépenses visant à réunir des informations sur les marchés et les clients
  - ✓ Dépenses de participations à des salons et à des foire-expositions
  - ✓ Dépenses visant à faire connaître les produits et services de l'entreprise
  - ✓ Dépenses liées aux activités de conseil fournies par les opérateurs spécialisés du commerce international
- **Points d'attention :**
  - ✓ Eligibilité des dépenses
  - ✓ La sécurisation

- Les autres Crédits d'Impôt :
  - ✓ Le **Crédit Impôt pour la formation des dirigeants** (max 40h x taux horaire SMIC)
  - ✓ Le **Crédit Impôt en faveur de la création de jeux vidéo** (20 % du montant total des dépenses éligibles engagées par l'entreprise pour le jeu vidéo agréé et plafonné à 3 millions d'euros par exercice )
  - ✓ Le **Crédit Impôt en faveur de l'intéressement** (taux de 20% non plafonné)
  - ✓ Le **Crédit Impôt Famille** (taux de 10% à 50%)

- Les dispositifs d'aide à la recherche et à l'export
  - ✓ Le Contrat Développement Emploi
  - ✓ Le Contrat Développement Emploi Crise

## Contrat Développement Emploi

- **Fonction** : accompagner la croissance des PME et TPE qui présentent un programme stratégique de croissance créateur d'emplois fondé notamment sur
  - ✓ l'innovation
  - ✓ l'ouverture à l'international,
  - ✓ les enjeux des TIC,
  - ✓ la formation des salariés
  - ✓ du développement durable.
- **Organisme financeur** : la région abondé par l'Europe
- **Type de financement** : avance remboursable de la région pour 60% et une subvention FEDER pour 40% (plafonnée à 300 000 euros)

## Contrat Développement Emploi

- **Critères d'éligibilité:**
  - ✓ appartenir à un PRIDES labellisé, en voie de l'être ou s'engager à y participer,
  - ✓ avoir leur siège social en Provence-Alpes-Côte d'Azur,
  - ✓ relever prioritairement d'une activité industrielle ou de service à l'industrie à contenu technique ou technologique,
  - ✓ satisfaire à la définition européenne de la PME à savoir un effectif inférieur à 250 personnes et un chiffre d'affaires  $\leq$  à 50 M€ ou un total bilan  $\leq$  à 43 M€
  - ✓ ne pas être contrôlées par des entreprises ne répondant pas à la condition précédente,
  - ✓ être en règle vis à vis des obligations sociales et fiscales, ainsi que de celles relevant du Code du Travail,
  - ✓ être financièrement saines,
  - ✓ être créées depuis 3 ans ou présenter au moins 2 bilans.

## Contrat Développement Emploi

- **Dépenses éligibles :**
  - ✓ Frais de personnel
  - ✓ Propriétés industrielles
  - ✓ Etude de marché
  - ✓ Design
  - ✓ Salons
  - ✓ Prestataire informatique
  - ✓ Équipements en lien avec le développement durable
  - ✓ Sous-traitance ...
  
- **Points d'attention :**
  - ✓ La subvention est égale au maximum à 50% du montant total des dépenses
  - ✓ Projet maximum de 600 000 euros
  - ✓ Minimum d'emplois créés sur 3 ans
  - ✓ Éligibilité des dépenses par axe
  - ✓ Plan de financement équilibré

## Contrat Développement Emploi Crise

- **Fonction** : accompagner les entreprises ne présentant pas un programme innovant mais ayant une démarche commerciale volontariste.
- **Organisme financeur** : la région
- **Type de financement** : avance remboursable de la région plafonnée à 180 000 euros et à 50 % des dépenses commerciales en France et à l'étranger
- **Critères d'éligibilité**: identique au CDE

## Contrat Développement Emploi Crise

- **Dépenses éligibles :**
  - ✓ dépenses commerciales en France et à l'étranger, à l'exclusion des frais de personnels à l'international et des coûts d'un bureau de promotion à l'étranger.
- **Points d'attention :**
  - ✓ La subvention est égale au maximum à 50% du montant total des dépenses
  - ✓ Projet maximum de 400 000 euros
  - ✓ Minimum d'emploi créés sur 3 ans
  - ✓ Éligibilité des dépenses
  - ✓ Plan de financement équilibré
  - ✓ A titre exceptionnel et jusqu'au 31 décembre 2010

- Présentation DEVEUM
- Rappel : les différents types de financement
- Focus sur
  - ✓ La fiscalité de la recherche et de l'export
  - ✓ Les dispositifs d'aide à la recherche : CDE et CDE Crise
- **Eligibilité et Points d'attention pour la présentation des dossiers**
- Quel est votre potentiel d'éligibilité ?

- Choisir le bon dispositif en fonction de son projet
- Bien vérifier son éligibilité
- Connaitre les règles du dispositif
- Réaliser une feuille de route sur 3 ans (budget, recrutement...)
- Se sécuriser au maximum

- Présentation DEVEUM
- Rappel : les différents types de financement
- Focus sur
  - ✓ La fiscalité de la recherche et de l'export
  - ✓ Les dispositifs d'aide à la recherche : CDE et CDE Crise
- Eligibilité et points d'attention pour la présentation des dossiers
- Quel est votre potentiel d'éligibilité ?

# Merci pour votre attention

**Michel Vaudescal**

Directeur



31 Parc du Golf  
13593 Aix-en-Provence Cedex 3  
Tel : +33 (0)6 18 83 25 99  
Fax : +33 (0)4 42 16 35 09

[michel.vaudescal@deveum.fr](mailto:michel.vaudescal@deveum.fr)

*Une source d'énergie  
pour vos projets innovants*